



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE - DIPARTIMENTU DI U CISMONTE

COMMUNE DE POGGIO D'OLETTA

CUMUNA DI U POGHJU D'OLETTA

www.upoghjudoletta.fr

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille dix sept et le deux février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

Présents : POTENTINI Yves, GRAZI. François, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

Absents: MATTEI Estelle,

Secrétaire de séance : GRAZI François,

3. Travaux de réhabilitation de certaines infrastructures communales endommagées suite aux intempéries du 24 novembre 2016 - Actualisation à la hausse du budget nécessaire à la remise en état du petit pont enjambant le ruisseau de "Brietta"

Délibération 009-2017

Le Maire rappelle à ses collègues que les intempéries exceptionnelles qui ont frappé notre commune le 24 novembre dernier ont eu des conséquences très dommageables pour les infrastructures communales.

Il rappelle également que par délibération du 27 décembre 2016 puis du 12 janvier 2017, le Conseil Municipal a pris acte du montant des travaux nécessaires à la remise en état des ouvrages publics et sollicité l'aide de l'ETAT, de la CTC et du CD 2B afin de financer lesdits travaux.

Dans ce cadre, le Maire précise à ses collègues que les dossiers correspondants ont été adressés à tous les financeurs et notamment aux services de l'ETAT dans les délais prescrits et que les travaux d'urgence impérieuse ont été lancés afin de débloquer les habitants et/ou exploitants agricoles concernés dès accord de la préfecture de la Haute-Corse.

Le Maire informe alors ses collègues que dans le cadre de la réalisation des travaux d'urgence impérieuse, le budget alloué pour la remise en état du pont enjambant le ruisseau de "Brietta" n'avait pas été estimé convenablement malgré l'intervention des inspecteurs de la DDTM de la Haute-Corse.

Il précise en effet que le budget prévu au devis accepté N° 295 de l'entreprise SAINT-FLORENT TERRASSEMENT du 25/11/2016, soit 15 020 €/HT (voir chapitre II paragraphe 2) de ce devis), sera finalement dépassé de 6 692 €/HT dans la mesure où le montant réel des travaux correspondants se montera à 21 712 €/HT (voir devis estimatif N° 333 de l'entreprise SAINT-FLORENT TERRASSEMENT du 23/01/2017).

Le Maire porte à la connaissance de ses collègues qu'il a soumis cette nouvelle estimation aux services compétents de la DDTM de la Haute-Corse par mail en date du 24/01/2017 afin de recueillir leur avis avant de proposer ce nouveau montant pour validation par notre Conseil Municipal.

En réponse, l'inspecteur chargé du contrôle de ces travaux de la DDTM de la Haute-Corse a finalement validé cette estimation en date du 30/01/2017 et pris acte de l'insuffisance de l'estimation initiale eu égard principalement au fait qu'avait été omis dans le budget initial le chiffrage du radier en béton armé.

En définitive, le Maire précise à ses collègues que le coût prévisionnel des travaux rendus nécessaires par les intempéries du 24/11/2016, doit être porté de 145 800 €/HT à **152 492 €/HT** en rajoutant au montant ayant fait l'objet de la délibération du 12 janvier 2017 le supplément nécessaire à la reconstruction du pont enjambant le ruisseau de "Brietta", soit 6 692 €/HT.

Pour le financement de ce supplément de travaux dont le total s'élève à **6 692 €/HT**, le Maire, propose à ses collègues de demander un complément d'aide à l'Etat, la Collectivité Territoriale de Corse et le Conseil Départemental de la Haute-Corse comme suit:

ETAT (Fonds intempéries + CTC + CD 2B)	90%	6 023 €
Part Communale pour le solde	10%	669 €
TOTAL des financements		6 692 €

Après discussion,

Considérant l'exposé détaillé de Monsieur le Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 décembre 2016,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 12 janvier 2017,

Considérant que le montant du budget nécessaire à la remise en état de nos infrastructures communales endommagées considérablement par les inondations et coulées de boue survenues le 24 novembre 2016, nécessite d'être ajusté à la hausse de 6 692 €/HT

afin de couvrir complètement le coût de reconstruction du pont enjambant le ruisseau de "Brietta",

Le Conseil Municipal,

VALIDE ce supplément de budget nécessaire se montant à 6 692 €/HT,

AUTORISE le Maire à solliciter la participation de l'Etat, de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Départemental de la Haute-Corse pour le financement de ce budget supplémentaire selon le plan suivant:

ETAT (Fonds intempéries + CTC + CD 2B)	90%	6 023 €
Part Communale pour le solde	10%	669 €
TOTAL des financements		6 692 €

Résultat du vote: VOTANTS: 10 - ABSTENTION: 0 - EXPRIMES: 10 - POUR: 10 - CONTRE: 0 - RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

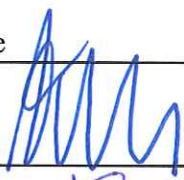
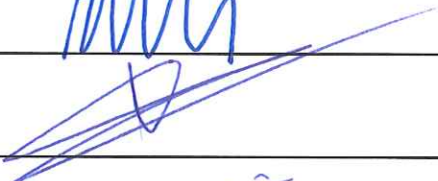

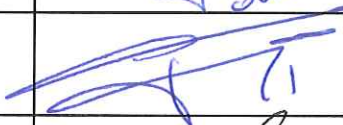



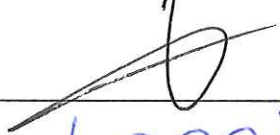
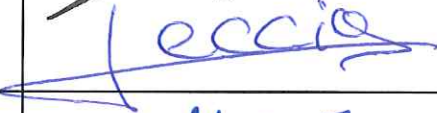

Le Maire



Les Conseillers Municipaux

Département de la Haute-Corse
Commune de Poggio d'Oletta

Réunion du 02 février 2017

NOM Prénoms	Fonction	Signature
VINCENTI Antoine	Maire	
LECCIA Jean Marie	1er adjoint	
POTENTINI Yves	2ème adjoint	
GRAZI François	3ème adjoint	
CLEMENTI Antoine	Conseiller municipal	
DAVID Emmanuel	Conseiller Municipal	
DE ZERBI Patrick	Conseiller municipal	
GHIRLANDA Eric	Conseiller municipal	
LECCIA Yves	Conseiller municipal	
MATTEI Estelle	Conseiller municipal	
PAOLI Roxanne	Conseiller municipal	